

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

**Budget annexe SPANC – Vote du
budget primitif 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

Représenté : Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUTL

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250327-2025-03-27-092-BF
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

2025 sera une année de transition, avec la signature d'un marché de prestations à compter du 1^{er} juin 2025. D'ici là, seul les contrôles vente, les contrôles de conception, et les contrôles de bonne exécution sont réalisés.

La charge liée à la refacturation des frais de personnel du budget général vers le budget annexe passera de 50 000 € à 26 000 €. Le coût de la prestation de services est estimé à 90 000 €.

Les recettes liées aux contrôles sont prévues, quant à elle, à hauteur de 137 000 € environ.

Des ajustements budgétaires pourront avoir lieu en cours d'année, sur la base des prix du marché avec l'entreprise et de la volumétrie de contrôles définitivement arrêtée.

Sont également inscrites, à hauteur de 75 000 €, en dépenses et en recettes, les subventions de l'Agence de l'Eau, qui seront attribuées dès que les usagers auront réalisé leurs travaux.

L'objectif est d'être en mesure d'absorber le déficit de fonctionnement constaté fin 2024, au plus tard à l'issue de l'exercice 2026, qui verra la prestation de services fonctionner en année pleine, avec un objectif minimum de 600 contrôles de bon fonctionnement.

- Vu la délibération n° 2024-02-15-012 prise par le Conseil Communautaire le 15 février 2024 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe SPANC 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 3 AVR. 2025
Publié en ligne le - 3 AVR. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250327-2025-03-27-092-BF
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025